RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT
2011-2020 DU DISTRIBUTEUR

DOSSIER : R-3748-2010

RÉGISSEURS : M. GILLES BOULIANNE, président
M. RICHARD CARRIER
Me MARC TURGEON

AUDIENCE DU 15 JUIN 2011

VOLUME 8

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle

COMPARUTIONS

Me PIERRE R. FORTIN
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me ÉRIC FRASER
procureur de Hydro-Québec Distribution (HQD);

INTERVENANTS :

Me STÉPHANIE LUSSIER
procureur de Association coopérative d'économie familiale de l'Outaouais (ACEFO);

Me DENIS FALARDEAU
procureur de Association coopérative d'économie familiale de Québec (ACEFQ);

M. DANIEL LAPLANTE
représentant de Association de l'industrie électrique du Québec (AIEQ);

Me PAULE HAMELIN
procureure de Énergie Brookfield Marketing (EBM);

Me ANDRÉ TURMEL
procureur de Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI);

Me GENEVIÈVE PAQUET
procureure de Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME);

Me ANNIE GARIÉPY
procureure de Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ);

Me FRANKLIN S. GERTLER
procureur de Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA);

Me HÉLÈNE SICARD
procureure de Union des consommateurs (UC);

Me STEVE CADRIN
procureur de Union des municipalités du Québec (UMQ);

TABLE DES MATIÈRES

PAGE

LISTE DES PIÈCES 5

PREUVE DU GRAME

VALENTINA POCH

NICOLE MOREAU

INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET 8

PREUVE DU ROEÉ

GORDON EDWARDS

ÈVE-LYNE COUTURIER

CHRISTIAN SIMARD

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER 53

_____

LISTE DES PIÈCES

PAGE

C-ROEÉ-20 : (En liasse) Lettre du 14 juin 2011 adressé à la Régie de l'énergie; curriculum vitae de Dr Gordon Edwards 50

C-ROEÉ-21 : Note biographique Christian Simard 50

C-ROEÉ-22 : Mémoire de Nature Québec déposé à la Commission d'examen conjoint sur le projet ou le complexe hyroélectrique de la rivière Romaine en décembre 2008 50

C-ROEÉ-23 : Liste des municipalités MRC ayant adopté la résolution « Le sort du nucléaire québécois, un choix de société » en date du 29 mars 2011. 51

C-ROEÉ-24 : Relevé des municipalités ayant adopté la résolution (28 mars 2011). Le sort du nucléaire québécois, un choix de société . 52

C-ROEÉ-25 : Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de la Matapédia en date du 12 mai 2010 52

_____

L'AN DEUX MILLE ONZE, ce quinzième (15e) jour du mois de juin

LA GREFFIÈRE :

Protocole d'ouverture. Audience du quinze (15) juin deux mille onze (2011), dossier R-3748-2010, demande d'approbation du Plan d'approvisionnement 2011-2020 du Distributeur. Poursuite de l'audience.

LE PRÉSIDENT :

Bon matin, Mesdames et Messieurs. Donc la preuve du GRAME. Madame Paquet, vous êtes prête à procéder?

PREUVE DU GRAME

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Oui. Bonjour, Monsieur le Président. Bonjour, Messieurs les Régisseurs. Donc, nous sommes prêts. Au banc nous avons madame Valentina Poch et madame Nicole Moreau. Donc, je demanderais à madame la greffière de bien vouloir assermenter les témoins s'il vous plaît.

_____

L'AN DEUX MILLE ONZE (2011), le quinzième (15e) jour de juin, ONT COMPARU :

VALENTINA POCH, coordonnatrice du Groupe de recherche appliquée en macroécologie, ayant son adresse d'affaires au 800, rue Sherbrooke, bureau 213, Lachine (Québec);

NICOLE MOREAU, consultante en environnement et énergie, ayant son adresse d'affaires au 431, rue Jean-Baptiste Lepage, Saint-Come (Québec);

LESQUELLES, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent :

INTERROGÉES PAR Me GENEVIÈVE PAQUET :

Q. [1] Madame Moreau, il y a deux documents qui ont été déposés en preuve par le GRAME, soit GRAME-1, Document 1, Plan d'approvisionnement en réseau intégré déposé sous la cote C-GRAME-009, ainsi que GRAME-1, Document 2, Plan d'approvisionnement en réseaux autonomes déposé sous la cote C-GRAME-0010. Donc, est-ce que c'est vous, Madame, qui avez rédigé ces rapports?

Mme NICOLE MOREAU :

R. Oui.

Q. [2] Est-ce que vous auriez des modifications à y apporter?

R. Oui, j'aurai quelques modifications, corrections de référence principalement.

Q. [3] Donc allez-y!

R. D'abord, bonjour, Messieurs. Merci. En page 39 du GRAME-1, Doc.1, sur les réseaux intégrés, il y a une erreur dans le paragraphe qui commence par « en fait le GRAME faisait plutôt référence à l'annexe 4 », on devrait plutôt lire « aux annexes 4A et 4B ». Et la même erreur se reproduit dans le paragraphe suivant lorsqu'on fait référence à l'annexe A, il faudrait lire « aux annexes 4A et 4B ». En page 46 maintenant, c'est encore une erreur de référence, la référence HQD-1, Document 1, on devrait lire la section « 1.2 » au lieu de 3.4. Et si on regarde en page 67, une référence a malheureusement sauté. Donc, quand on lit « cependant à la réponse du Distributeur » donc la référence dont on fait question, c'était la question 4.6 du GRAME. Donc le document HQD-4, Document 5 en page 27.

Q. [4] Juste identifier le paragraphe s'il vous plaît.

R. Ça commence par « cependant la réponse du

Distributeur nous laisse entendre qu'il sera possible de déterminer la provenance et le type de ressources ». Donc, la réponse à laquelle on fait référence, c'est une réponse à une question du GRAME, la question 4.2. Donc, en page 67 maintenant, là c'est une erreur dans un des encadrés, on lit « entre-temps, le GRAME croit opportun que le Distributeur envisage de privilégier les ressources renouvelables »...

Q. [5] Juste un instant. Je pense que c'est la page 68.

R. 68.

Q. [6] Merci.

R. Merci. Pardon. Alors, évidemment, dans la parenthèse, on lit « thermique ». Alors, ça ne devrait pas être là. La dernière correction sur ce rapport-là, en page 71, c'est la référence « plan des charges et des ressources pour la période deux mille neuf, deux mille dix-neuf (2009-2019), HQT-8, Document 5.1 en liasse ». Évidemment, on a oublié d'indiquer le dossier R-3669-2009 qui devrait être indiqué.

Q. [7] Ou deux mille huit (2008) plutôt.

R. Deux mille huit (2008). Pardon. Merci. Si on regarde maintenant le deuxième rapport, GRAME-1,

Document 2, une seule modification à la page 42. Ça se trouve être le dernier mot de la page. Évidemment ce n'est pas la tarification dynamique dont on parle, c'est la tarification dissuasive. Ça complète mes corrections.

Q. [8] Donc, suite à ces modifications, est-ce que vous adoptez ces deux rapports pour valoir comme votre témoignage à la présente audience?

R. Oui, je les adopte.

Q. [9] Maintenant, Madame Poch, vous avez aussi collaboré à la rédaction de ces deux rapports. Est-ce que vous avez des modifications à y apporter?

Mme VALENTINA POCH :

R. Non, aucune.

Q. [10] Donc, vous acceptez ces deux rapports pour valoir comme étant votre témoignage...

R. Oui.

Q. [11] ... à la présente audience?

R. Oui.

Q. [12] Merci.

9 h 07

Donc, on va débuter la présentation. Madame Moreau, vous indiquez dans le rapport, le premier rapport du GRAME, GRAME-1, Document 1, que le Plan d'approvisionnement deux mille onze, deux mille

vingt (2011-2020) devrait répondre aux trois axes du développement durable et aussi être en lien avec la stratégie énergétique du Québec. Donc, pouvez-vous expliquer les raisons qui vous mènent à porter ce raisonnement?

Mme NICOLE MOREAU :

R. Bonjour. Bonjour. J'aimerais d'abord rappeler la décision de la Régie dans le dossier R-3470-2001, donc on remonte un petit peu, c'est la décision deux mille deux, dix-sept (2002-1017) qui, la Régie nous rappelle l'importance de s'assurer que le Plan d'approvisionnement du Distributeur répond aux impératifs du développement durable, de l'intérêt public et aux critères d'équité au plan individuel comme au plan collectif. Ainsi, l'ensemble de la preuve du GRAME est en lien avec les trois axes du développement durable, de même qu'en lien avec la stratégie énergétique du Québec.

Le GRAME réaffirme que la planification des approvisionnements est une opportunité pour réduire la dépendance aux énergies fossiles. Ainsi, l'utilisation des énergies fossiles doit être réduite, comme le demandait la Régie dans sa décision D-2008-133, à la page 49, on parle de l'ancienne... du dernier Plan d'approvisionnement

du dossier R-3648-2007, et ce, particulièrement, évidemment, dans les réseaux autonomes qui comportent notamment des coûts d'exploitation importants, sans parler des émissions de gaz à effet de serre.

En résumé, les principaux enjeux abordés par le GRAME concordent avec les enjeux du présent Plan d'approvisionnement, soit la problématique des surplus, les déficits de puissance de la pointe hivernale et, bien entendu, l'intégration de nouvelles sources énergétiques renouvelables ciblées par décret, ce qui ajoutera au défi à l'horizon du Plan.

Concernant ce dernier point, puisque les objectifs de la stratégie énergétique sont directement en amont des décrets, il faudrait s'assurer d'identifier lesquels de ces objectifs sont susceptibles de résulter en de nouveaux décrets à l'horizon du Plan deux mille vingt (2020).

Q. [13] Donc, dans votre rapport également, vous décrivez quels sont... vous décrivez des objectifs de la stratégie énergétique qui sont susceptibles d'influencer le choix des ressources du Distributeur sur l'horizon du Plan

d'approvisionnement. Pouvez-vous identifier ces objectifs?

R. Le GRAME a constaté que les objectifs de la stratégie ont un impact significatif sur la diversification de la fourniture d'électricité du Plan, et ce, via la publication de décrets. Le lien est clair et direct. Les principaux objectifs de la stratégie, je vais être brève là-dessus. Il s'agit, évidemment, de diversifier les approvisionnements.

On se rappelle que les moyens... bien, les moyens évoqués dans la stratégie sont le couplage éolien-diesel qui s'en vient, par ailleurs, et les petites centrales hydroélectriques. Évidemment, le développement du potentiel d'énergie éolienne à l'horizon deux mille quinze (2015), puis dans la stratégie, il faut se rappeler que le gouvernement souhaite l'ajout de cent mégawatts (100 MW) d'énergie éolienne à chaque mille mégawatts (1 000 MW) d'hydroélectricité au Québec, donc il devrait y avoir un lien dans la poursuite du potentiel d'énergie éolienne au Québec.

Évidemment, il y a l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre. On a déjà un moyen qui a été pris par le gouvernement, le décret 9-2009, par l'introduction de la cogénération à la

biomasse. Évidemment, il y a également l'atteinte des cibles d'efficacité énergétique.

Q. [14] Selon l'analyse du GRAME, comment est-ce qu'on pourrait prévoir l'évolution de la mise en application de cette stratégie énergétique par le gouvernement?

R. Premièrement, le GRAME est d'avis que, globalement, l'évolution du Plan d'approvisionnement suit de très près l'ensemble des objectifs de la stratégie énergétique, mais qu'il est probable que le gouvernement émette d'autres décrets pour les compléter.

Nous avons ciblé des éléments clés, des objectifs de la stratégie qui peuvent affecter le Plan d'approvisionnement au cours des dix (10) prochaines années. Évidemment, il y a l'atteinte des scénarios de jumelage éolien-diesel en réseau autonome. Et ce n'est pas une surprise, le Distributeur en parle dans sa preuve et dans ses scénarios envisagés; évidemment, le maintien et l'atteinte... l'atteinte et le maintien des blocs de cent cinquantes mégawatts (150 MW) issus des projets communautaires pour les petites centrales et celui du bloc pour l'énergie électrique de cogénération à la biomasse.

J'en ai parlé tantôt, il y a d'autres décrets à prévoir, l'ajout de blocs éoliens, cent mégawatts (100 MW) par mille mégawatts (1 000 MW) d'hydroélectricité, si le gouvernement suit sa stratégie. Il y a l'atteinte et le maintien des cibles en efficacité énergétique. Il y a évidemment l'identification de projets de fourniture en électricité... en efficacité énergétique. On va en parler un peu plus... un peu plus tard dans ma présentation.

Il y a la poursuite de la diversification des sources d'approvisionnement renouvelables et, évidemment, quelques intervenants en ont parlé, de même que le GRAME dans sa preuve, il y a l'électricité du parc automobile québécois au cours des dix (10) prochaines années; le développement de nouvelles technologies, comme les compteurs intelligents; les moyens de gestion de la demande et l'introduction progressive d'une tarification dynamique, donc c'est tout un défi qui nous attend, de l'avis du GRAME.

Q. [15] Donc, merci, Madame Moreau. J'aborde maintenant l'enjeu de la prévision de la demande. Donc, dans la section de votre rapport portant sur la prévision de la demande, vous analysez l'impact

de l'augmentation du prix de l'électricité patrimoniale sur la prévision de la demande. Donc, quelle est votre conclusion et vos recommandations par rapport à ce point?

R. Tout d'abord, le Distributeur estime l'impact de la hausse du tarif patrimonial sur les ventes de l'ordre de six cent treize gigawattheures (613 GWh) à l'horizon deux mille vingt (2020). Ça, c'est pour le secteur résidentiel agricole. On retrouve évidemment cette donnée au tableau R-1.3 de la pièce HQD-4, Document 5. C'est une réponse à une demande de renseignements du GRAME, la réponse 1.3, en page 4.

Donc, de plus, la preuve du Distributeur, dans sa preuve, il est indiqué que, pour chaque pourcentage d'augmentation du prix du secteur résidentiel agricole à court terme, il est à prévoir une réduction de zéro point cinq pour cent (0,5 %) de la consommation.

De plus, on précisait au GRAME, au panel 1, le premier (1er) juin, notes sténos en page 209, qu'il s'agissait d'une élasticité prix dans laquelle le Distributeur n'a pas pris en compte la stratégie tarifaire dans son estimation de l'impact de la demande. Rappelons que, suite à

l'augmentation de l'électricité patrimoniale, la stratégie tarifaire du Distributeur peut s'aligner sur plusieurs scénarios.

Par conséquent, le GRAME recommande de procéder à une analyse de l'impact sur la prévision de la demande en introduisant un mécanisme de calcul plus précis qui tient compte de la dernière stratégie du Distributeur. Puis, je ferais un petit aparté.

Si on va voir dans la stratégie énergétique, c'est la stratégie... je veux dire, la stratégie tarifaire qui a été retenue par le Distributeur concorde avec la stratégie qui est indiquée dans la stratégie énergétique par rapport à l'augmentation des tarifs. C'est-à-dire on vise évidemment que la deuxième tranche augmente plus que la première tranche afin d'envoyer un signal de prix et de limiter les impacts sur la consommation qui est moins élastique.

(09 h 13)

Donc, compte tenu de ces faits-là, on demande au Distributeur d'introduire un mécanisme de calcul plus précis qui tient compte de la dernière stratégie tarifaire du Distributeur et soit une hausse moins importante de la première

tranche des tarifs que de la deuxième, et d'une élasticité qui est différente pour la première et pour la deuxième tranches.

Q. [16] Maintenant concernant l'impact des économies d'énergie du projet CATVAR sur la prévision de la demande, le Distributeur nous confirme avoir considéré un potentiel d'économies d'énergie de deux térawattheures (2 TWh) et que ces économies sont intégrées aux onze térawattheures (11 TWh) à l'horizon deux mille quinze (2015).

Le GRAME dans votre rapport vous émettez l'hypothèse que l'estimation des économies d'énergie à l'horizon deux mille onze (2011) de deux térawattheures (2 TWh) ne se réaliseront peut-être pas en totalité. Donc, pouvez-vous expliquer votre raisonnement?

R. Je vais être brève parce que c'est un dossier qui est complexe que le GRAME a abordé dans un dossier 3746. Mais en effet, le GRAME recommande d'agir avec prudence et de réviser à la baisse l'estimation des résultats de deux térawattheures (2 TWh) afin de tenir compte de l'impact de l'implantation à venir des systèmes d'éclairage à contrôle électronique qui, eux, ne résultent pas en des réductions de la consommation suite à une

baisse de tension ou dans une mesure beaucoup moins importante que le type d'éclairage actuel.

Donc, de l'avis du GRAME la révision à la baisse serait de l'ordre de quinze (15 %) à vingt-cinq pour cent (25 %) soit des économies qui ont été envisagées du deux térawattheures (2 TWh), donc entre zéro virgule trois térawattheure (0,3 TWh) et zéro virgule cinq térawattheure (0,5 TWh).

Q. [17] Maintenant, toujours dans la section portant sur la prévision de la demande, pouvez-vous élaborer sur les options de gestion de la consommation qui auraient avantage à être explorées pour réduire les besoins en puissance, un des enjeux du présent plan d'approvisionnement?

R. Bon, rappelons que les options de gestion de la consommation qui sont associées au projet de lecture à distance n'ont pas été considérées dans la prévision de la demande ni considérées pour réduire les besoins en puissance, ça c'est connu.

Cependant, le GRAME est particulièrement satisfait que soient envisagées à court terme, soit dans un horizon de cinq ans, les stratégies de gestion de consommation comme le contrôle de l'éclairage, les électroménagers et des chauffe-eau et des systèmes de chauffage accumulation, et

caetera, lesquels pourraient être incorporés au projet de lecture à distance.

Cependant, de l'avis du GRAME, considérant le plan d'approvisionnement deux mille onze-deux mille vingt (2011-2020) et le déploiement du projet de lecture en deux mille douze (2012) sur une période de cinq ans, il est raisonnable de ne pas avoir inclus l'estimation des impacts de ces options liées aux compteurs avancés dans le présent plan d'approvisionnement.

Par contre, concernant les réseaux autonomes, le GRAME a vraiment recommandé d'accélérer le processus du projet de lecture à distance. Si on se rappelle si on regarde dans particulièrement le réseau des Îles-de-la-Madeleine il y a vraiment un problème important de quantité de gaz à effet de serre qui sont émis parce qu'il y a beaucoup de monde aux Îles-de-la-Madeleine comparativement aux autres réseaux autonomes.

Donc, peut-être que ça serait vraiment intéressant d'envisager dans la première étape d'introduire les compteurs avancés aux réseaux autonomes, surtout qu'il est envisagé, on sait qu'il est envisagé plusieurs options sur peut-être le branchement aux réseaux intégrés également.

Mais de toute façon ça serait avantageux. On connaît les Îles-de-la-Madeleine qui ont une propension à ne pas vouloir se chauffer autrement qu'à l'électricité. Donc, je pense ça serait tout à fait approprié d'accélérer le processus aux Îles-de-la-Madeleine.

Q. [18] Merci. Donc, maintenant je vous renvoie à la section 2.3 de votre rapport qui s'intitule « Impact d'une offre de tarification dynamique sur la prévision de la demande ». Pourriez-vous commenter sur la question de la prévision de la demande et de l'impact d'une offre de tarification dynamique?

R. Concernant l'implantation de la tarification dynamique, on a vu que le Distributeur a répondu à l'ACEF de l'Outaouais et nous a informés qu'il envisage d'offrir en option une tarification dynamique aux clients résidentiels lorsque les compteurs intelligents seront installés.

Le GRAME trouve que c'est une très bonne nouvelle. On rappelle que dans la stratégie énergétique le gouvernement énonce ses orientations en matière de tarification dynamique. Et je me permets de vous lire une petite citation qui est à la page 54 de la Stratégie énergétique du Québec.

Alors :

> Toujours sur le plan des tarifs d'électricité, le gouvernement souhaite qu'Hydro-Québec implante progressivement au Québec une tarification selon la saison et l'heure d'usage.

Donc, l'offre de tarification dynamique correspondrait justement à une implantation progressive.

Avec quelques petits bémols, évidemment, viendra peut-être, selon le GRAME, un décret pour préciser les orientations du gouvernement à l'égard des options tarifaires et de leur calibrage puisque, selon un scénario volontaire, avec une tarification semblable au projet « Heure juste », l'impact de la prévision de la demande serait de l'ordre de vingt mégawatts (20 MW) soit un résultat non significatif.

En conclusion, considérant le manque d'information lié aux options tarifaires et aux calibrages qui seront retenus, le GRAME est d'avis qu'il est encore trop tôt pour pouvoir en estimer l'impact au présent plan tel que le Distributeur ne l'a pas estimé, donc il était trop tôt de notre

avis pour le faire.

Q. [19] Donc, on aborde maintenant la section des approvisionnements. Et puis plus précisément dans la section de votre rapport à la section 3.2 intitulée « Gestion de la consommation et moyens liés aux projets en efficacité énergétique ». Donc, considérant l'horizon du plan d'approvisionnement en deux mille vingt (2020), pouvez-vous préciser vos conclusions concernant les moyens liés aux projets d'efficacité énergétique qui pourraient faire partie des approvisionnements à la fois pour le réseau intégré et pour les réseaux autonomes?

R. Ça c'est une question intéressante pour le GRAME. On a déjà fait des propositions dans le dernier dossier du plan d'approvisionnement concernant justement les projets d'efficacité énergétique qui résultaient d'une modification de la Loi sur la Régie de l'énergie. Puis on était content finalement qu'au panel 2 du sept (7) juin, aux notes sténographiques en page 19 monsieur Zayat nous précise que, bon, précise par rapport aux enjeux du présent plan puis par rapport aux questions qu'on a posées sur le projet d'efficacité énergétique, il nous précise que ce plan-ci c'est plutôt la recherche de puissance autour de deux

mille quinze (2015) qui préoccupe le Distributeur.

Donc, le Distributeur rechercherait plutôt des moyens de gestion de la demande pour pouvoir y répondre et qu'il commence à regarder pour voir quels sont les joueurs dans les marchés qui pourraient nous offrir ce type de produits-là. Donc, on était content de cette ouverture-là.

On rappelle simplement pour les fins de l'audience que la Loi sur la Régie de l'énergie prévoit maintenant, en fait depuis quelques années que les projets d'efficacité énergétique peuvent faire l'objet d'un appel d'offres et qu'un promoteur de projets d'efficacité énergétique sera considéré comme un fournisseur en vertu de cet article, donc l'article 74.1.

Mais on note, le GRAME, que ce potentiel n'a pas été encore exploité à ce jour. Donc, le GRAME cherche en fait via les projets d'efficacité énergétique des moyens pour réduire les impacts environnementaux qui résultent des émissions de gaz à effet de serre. Donc, réduire la contribution des marchés de court terme en puissance et en énergie également.

Par conséquent, comme les projets en efficacité énergétique peuvent être un moyen qui

pourrait nous offrir ce type de produits, selon ce que monsieur Zayat mentionnait, le GRAME réitère sa demande faite au dossier 3648-2007, soit que soit réalisée une revue. Parce qu'il faut d'abord faire une revue du potentiel avant de s'en aller dans une direction. Il faut connaître les joueurs, il faut regarder c'est quoi qui est disponible, il faut regarder quel type de produits est disponible puis qu'est-ce que ça peut, où ça peut aider puis où ça peut, quels besoins ils peuvent rencontrer. Donc, la première étape doit être franchie, c'est-à-dire faire le tour de la question, faire une revue.

Donc, le GRAME demande à ce que cette revue-là soit déposée. Si ce n'est pas possible, au prochain état d'avancement, donc c'est peut-être un peu tôt, au plus tard au prochain plan d'approvisionnement. Je pense ça pourrait être des outils qui pourraient être adjoints au plan d'approvisionnement.

9 h 18

Concernant évidemment les réseaux autonomes l'objet du débat actuel est plutôt de mettre en place des mesures de mitigation qui visent à pallier aux augmentations des besoins. Donc l'exploration de ces mesures-là pourrait plus être

considérée dans cette optique-là.

Q. [20] Maintenant en ce qui concerne les attributs environnementaux donc pouvez-vous préciser vos recommandations en lien avec l'appel d'offres AO-2005-03 pour l'énergie éolienne?

R. Oui, certainement. Alors tout d'abord j'aimerais rappeler que la clause, l'article 24.2 du contrat-type pour l'appel d'offres, on parle de cet appel d'offres là le AO-2005-03 pour l'énergie éolienne prévoit et là je vais juste lire un petit bout seulement :

> Prévoit que les crédits futurs ou existants appartiennent au Distributeur et que

La deuxième partie qui nous intéresse

> le fournisseur s'engage à effectuer toutes les démarches nécessaires et à produire tous les documents requis auprès des autorités compétentes pour obtenir et maintenir en vigueur les droits visés.

Suite aux réponses fournies par monsieur Luc Bernier au panel 2 on trouve ça aux notes sténographiques du sept (7) juin, pages 27 et 28, je vais vous résumer le tout.

Alors le GRAME constate suite à ces réponses-là qu'aucun fournisseur de cet appel d'offres là n'a entamé des démarches afin de faire respecter cet engagement-là contractuel et que le Distributeur n'effectue aucun suivi de cet engagement auprès de ses fournisseurs.

Alors je résume encore ce que monsieur Bernier nous disait c'est aux pages 27 et 28. Il invoque le fait que ce n'est pas l'objectif du Distributeur de vendre des attributs environnementaux et de les valoriser sur le plan économique.

Il ajoute que les démarches de certification dans le fond ne viseraient qu'à tirer un avantage économique et qu'il n'y aurait pas nécessairement d'intérêt pour nous de faire la comptabilisation.

Il semble donc que le Distributeur ne respecte pas les clauses inscrites à son contrat-type et qu'aucun mécanisme n'est prévu pour comptabiliser ces crédits de réduction d'émission ce qui est déplorable selon le GRAME et inadmissible.

En conclusion, le GRAME demande à la Régie que soit respecté intégralement la clause

contractuelle concernant les attributs environnementaux de l'appel d'offres AO-2005-03. De plus, le GRAME constate que la question des certificats d'énergie renouvelable de la Western Climate Initiative n'a pas été abordée dans la preuve du Distributeur.

Q. [21] Donc à ce propos, pouvez-vous indiquer en quoi la mise en oeuvre de la Western Climate Initiative dont le Québec est partenaire ou sera partenaire devrait motiver l'importance de la comptabilisation des attributs environnementaux par le Distributeur?

R. Oui, certainement. Alors la Western Climate Initiative c'est un système de plafonnement et d'échange d'émissions de gaz à effet de serre régional qui réunit les régions de l'Est et de l'Ouest et qui compte quatre provinces canadiennes.

Alors on ne parle pas seulement des États-Unis et des marchés limitrophes et ça comprend également six états américains participatifs. Cependant seul le Québec, l'Ontario, la Colombie-Britannique, le Manitoba et la Californie seront à la ligne de départ le premier (1er) janvier deux mille douze (2012), date à laquelle le système deviendra applicable.

On se rappelle que le Québec a adopté la

loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement, on parle du projet 42 le dix-huit (18) juin deux mille neuf (2009) et celui-ci, cette loi-là accorde au gouvernement du Québec les pouvoirs législatifs nécessaires à sa participation à ce système de plafonnement et d'échange de droit d'émission.

Au panel 2, je vous résume ce que monsieur Luc Bernier nous disait, c'est aux notes sténographiques du sept (7) juin, pages 37 et 38. Il nous indique qu'il y a un système à Hydro-Québec qui est mis en place tranquillement, mais que les modalités ne sont pas encore connues.

Je vous rappelle que, en fait je ne peux pas vous rappeler, je veux simplement vous mentionner que la Western Climate Initiative prévoit que les établissements du secteur de production d'électricité devront acheter leurs droits d'émission sur le marché.

Il appert que le Distributeur pourrait vendre ou sinon utiliser pour ses besoins ces attributs environnementaux sur le marché de la Western Climate Initiative. Et ça dans certains cas comme le jumelage éolien-diesel qui réduit directement ces émissions de gaz à effet de serre.

Donc en lien avec les établissements du secteur de la production d'électricité, même si le Distributeur est un distributeur, il produit quand même de l'électricité pour dans ses réseaux autonomes.

Donc la GRAME dans sa preuve sur les réseaux autonomes recommande l'alternative de considérer l'option de conserver des crédits éventuels pour le cas des jumelages éolien-diesel, mais demande qu'une méthode de calcul soit mise en place pour ces tels projets.

Une méthode élaborée pourrait servir, une telle méthode pourrait servir pour l'ensemble des centrales diesel qui feront l'objet d'un projet de jumelage. Donc je pense que la méthode doit être d'abord mise en place. Puis après ça quand les projets commencent, il faut d'abord faire l'état avant, faire un portrait des émissions avant puis un portrait d'émissions avant-après, donc il faut que les méthodes soient mises en place avant pour qu'on soit prêt à comptabiliser ces crédits-là avant que les projets soient mis en place.

Pour ce qui est de l'attribut d'appel d'offres pour les éoliens et ceux des petites centrales, on pense qu'il faudra quand même

attendre pour les détails liés à ce système d'échange là pour en connaître évidemment le statut. Mais la première étape doit être franchie, celle de la validation des crédits de réduction d'émission.

Donc on recommande à la Régie de demander au Distributeur un suivi des opportunités que constitue la Western Climate Initiative et en ce sens je pense que le panel numéro 2, c'est-à-dire monsieur Bernier semblait ouvert à la question, mais peut-être que le prochain plan d'avancement ça sera trop tôt ou plus tard au prochain plan d'approvisionnement, on devrait faire un suivi de ces opportunités-là vu que ça fait juste débuter.

Q. [22] Maintenant quant à l'entente de modulation avec le Producteur avez-vous des commentaires concernant les attributs environnementaux?

R. Oui, toujours au panel 2, c'est en pages 23 et 24, notes sténo du sept (7) juin, monsieur Zayat nous indiquait qu'il n'y a pas rien de prévu quant à la cession des attributs environnementaux dans l'entente de modulation. Donc puisque la Western, le Québec est partenaire de la Climate Western Initiative, le GRAME recommande que soit inscrit dans l'entente de modulation un article pour

réserver ses droits au Distributeur sur cette question.

9 h 26

Q. [23] Maintenant, concernant le potentiel d'approvisionnement en puissance à partir des réseaux voisins, en quoi le fait d'accroître le potentiel d'approvisionnement en puissance à partir des réseaux voisins préoccupe le GRAME?

R. En effet, le GRAME est préoccupé par l'intention du Distributeur d'accroître le potentiel d'approvisionnement en puissance à partir des réseaux voisins en hiver pour satisfaire la pointe des besoins québécois.

En effet, sur ces réseaux voisins, le type de ressources énergétiques est majoritairement thermique, ce qui pourrait accroître, évidemment, les émissions atmosphériques de la région. On va continuer dans... continuer ma...

Q. [24] Donc, puisque les moyens de gestion de la consommation qui pourraient réduire les besoins d'approximativement en puissance, donc puisque ces moyens-là seront vraisemblablement disponibles seulement après l'approbation du projet LAD, que recommandez-vous concernant les opportunités d'achat de puissance court terme des réseaux

voisins en Ontario et à New York?

R. En fait, je vais faire un petit résumé pour démontrer où je m'en vais avec ça. Je m'en vais à un endroit où... La question que se pose le GRAME depuis plusieurs années, c'est on n'a pas une image claire de ce qui se passe, c'est-à-dire qu'on ne sait pas vraiment qu'est-ce qui est transigé comme type d'énergie sur les réseaux voisins et on a de la misère à avoir un portrait de cette situation-là.

Donc, je vais continuer ma présentation, mais c'est l'endroit où je m'en vais, comment faire pour avoir un portrait de la situation, parce qu'une fois qu'on a un bon portrait, après ça on peut prendre des décisions et on peut prendre des orientations pour le modifier, si on a l'intention de le modifier et si le portrait nous semble préoccupant. Donc, la première étape, évidemment, c'est d'avoir un portrait de la situation.

Donc, je rappelle d'abord ce que nous précisait monsieur Zayat au panel 2, en notes sténographiques du sept (7) juin, en page 13, il nous rappelle que, il nous rappelle que, lors d'un appel d'offres sur un marché voisin, il y a une centrale qui est désignée, donc, oui, la centrale

est connue. Donc, il y a quelqu'un qui est appelé, quelqu'un avec qui on fait affaires. Même si l'énergie qui transige, elle transige sur le même fil que les autres aussi, que ça ne peut pas être peinturé. Par contre, il y a un signal qui est envoyé sur le type d'énergie qu'on achète.

Donc, il nous disait que pour répondre à la demande, oui, il y a une centrale qui est connue, mais que les critères de sélection pour l'achat de puissance de court terme sont évidemment les prix en puissance et en énergie et de même que la fiabilité là. Je fais un résumé de ce qui a été dit.

Donc, de notre compréhension, le Distributeur, il peut connaître la provenance, mais il ne se préoccupe pas du type de ressource qui pourrait contribuer aux besoins de son Plan d'approvisionnement.

Si on regarde un peu ce qui se passe aux États-Unis, on sait, il y a les RPS, il y a les portfolios standards. Donc, oui, sur nos réseaux voisins, les gens se préoccupent du type d'approvisionnement. Ils ne sont probablement pas aussi bon qu'au Québec. Ils ne sont pas capables localement de produire de l'énergie renouvelable,

mais ils se préoccupent de la ressource, ils sont capable de faire un bilan. Ils savent c'est quoi leur consommation. Il y a tant... ils consomment tant d'énergie qui provient de tel type de ressource. Ils en consomment tant qui provient de tel autre type de ressource. On peut consulter ça, c'est disponible ces informations-là par état, donc c'est disponible.

Donc, le GRAME, évidemment, dans cette perspective-là et dans l'intérêt... le GRAME, on recherche la réduction, évidemment, locale des émissions atmosphériques régionales. On sait qu'on n'habite pas en vase clos. Donc, quand on envoie un signal en Ontario, c'est à une heure et demie de Montréal en auto, ce n'est pas très loin. On ne vit pas en vase clos au Québec.

Donc, on recommande, pour ces raisons-là, que soit ajouté un critère. Je pense qu'il est temps que le Québec envoie aussi un message à ses voisins « Oui, on y tient à cette chose-là. Nous, on fait la promotion de l'énergie renouvelable au Québec, mais ce n'est pas grave qu'est-ce qu'on achète chez vous ». Je pense qu'on devrait commencer à penser, je veux dire, à vraiment affirmer l'importance pour le Québec des choix

d'approvisionnement.

Donc, on recommande que soit ajouté un critère permettant de privilégier des ressources d'énergie renouvelable, critère qui s'ordonnancerait, évidemment, après les critères de prix de puissance en énergie et qui s'appliquerait à tous de manière équivalente.

On essaie de trouver, évidemment, la Régie nous envoyait un message dans sa décision concernant l'article 74.1 parce que, évidemment, il faut respecter cet article-là qui précise qu'afin d'assurer le traitement équitable et impartial des fournisseurs participant à un appel d'offres, le Distributeur d'électricité doit accorder un traitement égal à toutes les sources d'approvisionnement.

Ce critère additionnel, dont les critères décisionnels resteraient les critères de prix en puissance et en énergie auxquels s'ajouterait, dans le cas où plusieurs soumissionnaires arrivent à égalité, un critère de choix des ressources. Il resterait évidemment à définir ce critère et d'en ordonnancer les choix en ressource énergétique renouvelable.

On voit ça dans les portfolios américains,

il y a un ordonnancement, c'est-à-dire il y a des choix qui sont faits. Parfois, on exclut la grande hydroélectricité, parfois on l'inclut. Donc, il y a un choix qui est fait par l'état ou par... Donc, il faudrait définir ce choix-là collectivement.

Et on rappelle que la stratégie énergétique du Québec indique clairement l'intention du gouvernement de réduire les émissions de gaz à effet de serre, pas juste localement, mais régionalement. Ainsi, les choix énergétiques représentent un des incontournables.

Q. [25] Donc, vous recommandez que soit ajouté un critère décisionnel qui permettrait de privilégier des ressources énergétiques renouvelables et un critère qui s'appliquerait après là, le critère de prix. Dans le cas où un tel critère ne pourrait pas être mis en place là à courte échéance, pour des raisons légales, réglementaires ou d'affaires, que recommandez-vous comme première étape de cheminement?

R. Évidemment, la première étape de cheminement, c'est l'identification, avoir l'heure juste, savoir où est-ce qu'on s'en va, savoir s'il y a un problème. Puis, je pense que, ça, ça doit être fait. Et une fois que cette identification-là est faite, à ce

moment-là on peut prendre collectivement, on peut faire des choix collectivement dans une deuxième étape.

Mais, évidemment, si on demandait au GRAME « comment voulez-vous prouver que, finalement, oui, il y a plus d'émissions atmosphériques parce qu'on achète des marchés à court terme? » on ne pourrait pas, le fardeau de la preuve serait trop important pour notre organisme. Ça demanderait une recherche de longue échéance.

Par contre, la première étape, je pense, le Distributeur est au courant de ce qui se passe, de qui sont les appelés sur son marché. Et cette identification-là aurait vraiment un avantage d'être faite.

9 h 33

Q. [26] Maintenant, le GRAME est préoccupé par l'adaptation du texte des Tarifs et conditions du Transporteur aux normes de la FERC au niveau de l'impact sur le plan d'approvisionnement du Distributeur. Donc, le GRAME demande à la Régie de se prononcer sur certains enjeux qui sont liés directement avec les ressources désignées au présent plan d'approvisionnement. Est-ce que vous pourriez préciser votre demande?

R. Évidemment, il s'agit d'une question difficile. La Régie nous a déjà orientés. On a eu de la misère à s'orienter directement, à vraiment s'enligner, vraiment coller à ce que la décision de la Régie nous a transmis. On se demande toujours si cette question-là pourrait être entendue par le banc. On souhaite tout de même lancer cette question-là. Alors, j'ai préparé un petit résumé. Alors, si vous me permettez d'abord de situer le débat je vais continuer à répondre à mon procureur. Si vous me permettez de continuer.

Me ÉRIC FRASER :

J'ai cru entendre la question et la réponse. Si c'est un sujet qui a été exclu par la Régie dans le cadre d'une des décisions procédurales, dans le cadre du « scoping » du dossier il me semble qu'il n'y a pas lieu qu'il y ait de témoignage sur ce sujet-là.

LE PRÉSIDENT :

Q. [27] Effectivement, si ça a été exclu, on ne pourra pas l'aborder lors de la présente audience. Ça fait que je vous inviterais à passer, à poursuivre votre témoignage.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Très bien. Merci.

Q. [28] Donc, ma prochaine question s'adresse à madame Poch. Donc, concernant la diversité des approvisionnements en ressources énergétiques renouvelables, toujours dans la section des approvisionnements additionnels. Vous discutez des questions relatives aux approvisionnements en ressources renouvelables, et le GRAME recommande que le Distributeur se fixe un objectif à atteindre lié aux ressources énergétiques renouvelables. Pouvez-vous préciser comment le Distributeur pourrait se fixer un tel objectif pour le programme d'achat d'électricité pour les petites centrales hydroélectriques?

Mme VALENTINA POCH :

R. Oui. Le GRAME identifie en fait le lien entre le programme d'achat d'électricité pour les petites centrales et la stratégie du Québec. En effet, ce programme découle directement du Décret 336-2009 daté du vingt-cinq (25) mars deux mille neuf (2009) étant l'outil législatif, le moyen que s'est donné l'État pour atteindre l'un des objectifs de la stratégie.

Sans entrer dans les détails, il est clair que l'objectif poursuivi par le gouvernement est le développement optimal de cette filière, mais qu'il

doit être réservé aux communautés afin de favoriser leur développement.

Le plan d'approvisionnement démontre que des trente et une (31) soumissions totalisant trois cent cinquante-six mégawatts (356 MW), seuls treize (13) projets pour un total de cent cinquante mégawatts (150 MW) de puissance installée ont été retenus.

Considérant l'engouement pour ce programme, le GRAME trouve opportun de cibler à l'horizon deux mille vingt (2020) un objectif pour ce type de ressources qui s'inscriraient en lien direct avec l'un des objectifs de la stratégie énergétique, soit la diversification des ressources énergétiques dont leur complémentarité est sans l'ombre d'un doute un élément important d'une stratégie d'approvisionnement.

Mais avant tout vraiment la première étape demeure vraiment une consultation auprès des communautés afin d'identifier l'ensemble des opportunités dans le domaine des énergies renouvelables, comme pour la petite hydraulique de moins de cinquante mégawatts (50 MW) et de tout autre type de projets de production d'énergie renouvelable telle la cogénération à la biomasse et

la microproduction.

Par la suite, nous recommandons que sur la base de cette consultation soient mis en place des objectifs sociétaux de long terme pour chacune des ressources identifiées lors du prochain plan d'approvisionnement.

Q. [29] Maintenant pouvez-vous préciser comment le Distributeur pourrait se fixer un objectif pour le programme d'achat d'électricité pour la cogénération à la biomasse?

R. Oui. Concernant la cogénération à la biomasse, le GRAME constate que les objectifs du Décret 916-2008 visant l'acquisition de cent cinquante mégawatts (150 MW) de puissance n'ont pas été atteints même avec le délai accordé par le Décret 9-2009 daté du sept (7) janvier deux mille neuf (2009).

Donc, contrairement à ce qui s'est produit avec le programme des petites centrales hydrauliques où l'offre de fourniture dépasse la demande, l'atteinte de cent cinquante mégawatts (150 MW) semble plus difficile à réaliser. À cet égard en fait, le Distributeur ne peut en expliquer les raisons et nous recommandons que soient identifiées les raisons de ce manque d'intérêt afin que des solutions soient envisagées comme l'offre

d'accompagnement ou même la recherche de soumissionnaires via les différents organismes représentant les différents acteurs de marché.

Q. [30] Maintenant est-ce que vous avez des commentaires concernant la microproduction?

R. Oui. En fait nous constatons que cet enjeu n'a pas eu de développement significatif depuis le dernier plan d'approvisionnement R-3648-2007 alors que des échanges d'informations avec des acteurs potentiels avaient pourtant été entamés dans le dernier dossier.

Q. [31] Dans la preuve, le GRAME souligne que le milieu agricole s'est intéressé à la microproduction. Donc, pouvez-vous élaborer un peu sur ce point?

R. Effectivement. En fait dans un contexte où les prix des énergies ont augmenté, le milieu agricole s'est intéressé à cette question. Le rapport d'ÉcoRessources Consultants commandé par l'Union des producteurs agricoles en fait foi. Ce rapport qui est quand même très bien documenté s'intitule « Analyse des opportunités de microproduction d'électricité renouvelable en milieu agricole et forestier ». On peut le retrouver si je me souviens bien sur le site Internet d'Agri-Réseau.

Je ne détaillerai pas cette étude puisque les grandes lignes et les recommandations sont décrites dans notre preuve. Mais très brièvement on identifie différents facteurs à considérer pour mettre en pied un programme de microproduction allant de visions politiques favorables à un tel développement, ce qui est présentement le cas avec la stratégie et le plan d'action contre les changements climatiques, à la durée des contrats idéalement du long terme pour rentabiliser les investissements et aussi inciter les bailleurs de fonds à s'engager. En passant aussi par l'obligation d'achat, le soutien technique, la tarification de rachat selon le prix de revient des installations et selon les filières énergétiques, et caetera.

Évidemment, il en ressort aussi comme problématique la rentabilité des projets, par exemple les coûts élevés pour l'interconnexion au réseau qui sont assez élevés. Mais comme le mentionne également le Réseau des ingénieurs du Québec et aussi l'étude d'ÉcoRessources Consultants, oui les coûts paraissent a priori élevés, mais il faut voir les avantages au-delà de ces critères uniquement, tant sur le plan

environnemental que social. Pour ne citer que quelques exemples qu'ils énumèrent, ils sont plus acceptables socialement que les projets de grande infrastructure, contribuent évidemment au développement des communautés en région, valorisent la biomasse, réduisent les GES issus par exemple du lisier et ainsi de suite.

Q. [32] Maintenant pour conclure sur le premier rapport du GRAME portant sur le réseau intégré, quelles sont les recommandations finales concernant le développement de la microproduction par le Distributeur?

R. Bon. En fait comme je l'ai mentionné un peu précédemment, nous constatons que ce dossier n'a pratiquement pas avancé depuis le dernier plan R-3648-2007. C'est pourquoi nous souhaitons que la Régie invite Hydro-Québec à être plus proactif dans ce dossier et d'identifier clairement en fait le potentiel technique économique de la microproduction dans le contexte énergétique québécois, soit de sonder clairement les soumissionnaires potentiels, faire un balisage du potentiel technique et économique.

9 h 41

Q. [33] Merci. Maintenant, pour conclure, une dernière

question portant sur le rapport sur les réseaux autonomes adressée à madame Moreau. Concernant ce rapport sur les réseaux autonomes du GRAME, avez-vous des commentaires à formuler à la Régie?

Mme NICOLE MOREAU :

R. J'aborderais seulement deux points. On se rappelle qu'on est à la recherche de solutions de rechange à l'utilisation du mazout en réseaux autonomes. Donc, un peu comme j'ai déjà mentionné dans ma présentation qu'on recommande une étude de marché permettant de cibler les promoteurs. Donc, les fournisseurs d'électricité potentiels de projets d'efficacité énergétique. Évidemment, on est en accord avec les solutions de jumelage éolien/diesel et en faveur de l'ensemble des scénarios qui sont envisagés par le Distributeur dans le présent Plan d'approvisionnement en réseaux autonomes.

Maintenant, concernant le dernier point, la bonification et la modification des programmes d'utilisation efficaces en énergie en réseaux autonomes, les PUEERA, le GRAME recommande évidemment, comme il l'a recommandé les dernières années, la bonification de ces PUEERA là et qu'il soit envisagé sérieusement de les bonifier en réseaux autonomes, surtout sur le réseau de la

Haute-Mauricie et du Nunavik, et ce tenant compte de l'avantage économique de la compensation au mazout. Donc, ça complète ma présentation.

Q. [34] Merci. Donc ça complète pour la présentation du GRAME. Les témoins sont disponibles pour contre-interrogatoire.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître. Est-ce qu'il y a des intervenants qui veulent contre-interroger les témoins? Personne. Hydro-Québec, Maître Fraser?

Me ÉRIC FRASER :

Pas de questions, Monsieur le Président.

Me PIERRE R. FORTIN :

Je n'ai pas de questions non plus, Monsieur le Président. Pierre Fortin pour la Régie.

LE PRÉSIDENT :

Donc, la Régie n'aura pas de questions pour vos témoins. Vous êtes donc libérées. Et on profite pour vous remercier, Mesdames, pour votre participation. Merci. Bonne fin de journée.

Me GENEVIÈVE PAQUET :

Merci, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Merci, Maître. Maître Gertler.

PREUVE DU ROEÉ

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Bonjour, Monsieur le Président, Messieurs les Régisseurs. Franklin Gertler pour le ROEÉ. Alors, juste avant de débuter avec les témoins, j'ai certaines pièces à coter, Monsieur le Président. Nous avons envoyé hier une lettre à la Régie, ma lettre du quatorze (14) juin, qu'on produit, dont on produit l'original présentement. Ça a l'air que mes numéros ne seront pas les bons. D'après qu'est-ce que je vois avec madame la greffière. Non, c'est correct.

Alors, on a produit avec cette lettre-là le curriculum vitae du docteur Gordon Edwards qui est un curriculum vitae sommaire. Ça va être coté le ROEÉ-16. On a produit également... Excusez-moi, pas 16, 20.

LA GREFFIÈRE :

Oui.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

20.

C-ROEÉ-20 : (En liasse) Lettre du 14 juin 2011 adressé à la Régie de l'énergie;

curriculum vitae de Dr Gordon Edwards.

On a produit ensuite le curriculum vitae ou les notes biographiques plutôt de monsieur Christian Simard qui va être ROEÉ-21.

C-ROEÉ-21 : Note biographique Christian Simard.

Nous avons produit également le mémoire de Nature Québec déposé à la Commission d'examen conjoint sur le projet ou le complexe hyroélectrique de la rivière Romaine en décembre deux mille huit (2008).

C-ROEÉ-22 : Mémoire de Nature Québec déposé à la Commission d'examen conjoint sur le projet ou le complexe hyroélectrique de la rivière Romaine en décembre 2008.

Et nous avons produit ensuite le document auquel il a été question dans notre mémoire. Donc, la liste des municipalités MRC ayant adopté la résolution « Le sort du nucléaire québécois, un choix de société » en date du vingt-neuf (29) mars deux mille onze (2011). Ça va être coté le ROEÉ-23.

C-ROEÉ-23 : Liste des municipalités MRC ayant adopté la résolution « Le sort du nucléaire québécois, un choix de société » en date du 29 mars 2011.

Le prochain document, c'est Relevé des municipalités ayant adopté la résolution en date du vingt-huit (28) mars deux mille onze (2011). Ça, c'est coté ROEÉ-24.

C-ROEÉ-24 : Relevé des municipalités ayant adopté la résolution (28 mars 2011). Le sort du nucléaire québécois, un choix de société.

Le prochain, c'est un extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de la Matapédia en date du douze (12) mai deux mille dix (2010). C'est le ROEÉ-25.

C-ROEÉ-25 : Extrait du procès-verbal du conseil de la MRC de la Matapédia en date du 12 mai 2010.

Et ce qui m'amène, Monsieur le Président, au dernier élément qui est le mémoire du ROEÉ corrigé,

qui est la cote ROEÉ-22. C'est parce que nous nous sommes rendu compte que les notes en bas de page n'apparaissaient pas à la version qui était visible sur le site de la Régie en PDF. Alors, on aurait produit une version, on dépose une version avec les notes en bas de page, et avec aussi une petite correction à la page 15 dont madame Couturier va vous faire part.

Ensuite, j'ai fourni aux personnes, aux interprètes une copie de certaines notes pour le témoignage du docteur Edwards, mais je ne la produis pas comme pièce comme telle parce que son témoignage va être légèrement différent. Par contre, je peux donner une copie pour le moment à madame la sténographe qui va l'aider dans son travail sûrement, juste pour information. Alors, les témoins sont prêts pour l'assermentation, Madame la Greffière.

9 h 51

L'AN DEUX MILLE ONZE (2011), le quatorzième jour de juin, A COMPARU :

GORDON EDWARDS, retired as a professor of mathematics and sciences for Vanier College as of June 2010; 53, Dufferin Road, Hampstead, Québec, H3X 2X8

ÈVE-LYNE COUTURIER, chercheure socio-économique analyste externe au Regroupement des organismes environnementaux en énergie, ayant son adresse d'affaires au 1710, rue Beaudry, bureau 2, Montréal, Québec

CHRISTIAN SIMARD, directeur général de Nature Québec, ayant son adresse d'affaires au 870, de Salaberry, Québec, Québec

LESQUELS, après avoir fait une affirmation solennelle, déposent et disent comme suit :

INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [35] Alors avec votre permission je vais procéder à l'adoption de la preuve. D'abord, Madame Couturier,

je vous réfère au document suivant, le mémoire du ROEÉ en date du vingt (20) avril deux mille onze (2011) et corrigé avec le rétablissement des notes de bas de pages et des corrections au dernier paragraphe de la page 15 qui a été coté le ROEÉ-22 si je ne me trompe pas ce matin. Ce mémoire a été préparé par vous ou sous votre supervision?

Mme ÉVE-LYNE COUTURIER :

R. Oui.

Q. [36] Est-ce qu'il y a des corrections, est-ce que vous pouvez peut-être expliquer la correction qui a été faite à la page 15?

R. Oui. Donc comme maître Gertler l'a dit, il y a eu des corrections notamment l'ajout des notes de bas de pages qui n'apparaissent pas sur la version qui était sur le site Internet. Et en voyant les notes de bas de pages réapparaître, on s'est aperçu qu'il y avait une erreur à la page 15.

Donc c'est la première phrase du deuxième paragraphe qui devrait se lire plutôt :

> Hydro-Québec en tant qu'institution publique devrait à l'avis du ROEÉ prendre en considération l'opposition publique...

plutôt que cette opposition et la note de bas de

page qui s'ajoute à ce moment-là c'est voir la liste d'appui municipalités, médecins, organismes et autres sur le site du Groupe sortons le Québec du nucléaire avec le site Internet en question qui suit. Donc c'est la modification.

J'ajouterais aussi une autre modification qui n'apparaît pas dans le document qui a été produit aujourd'hui. C'est au sujet du nom de Nature Québec, alors dans le mémoire il est marqué Nature Québec UQCN, mais depuis quelques années déjà c'est Nature Québec et non pas Nature Québec UQCN.

Q. [37] Très bien. Avec ces corrections-là est-ce que vous adoptez le mémoire pour valoir votre témoignage écrit...

R. Oui.

Q. [38] ... dans la cause?

R. Oui.

Q. [39] Et je vous réfère également aux pièces ROEÉ-15, 16, 17, 18, 19 qui sont produites lors des contre-interrogatoires et aux pièces ROEÉ-22, 23, 24, 25 que nous avons produit ou coté ce matin. Est-ce que vous les acceptez comme éléments de votre preuve écrite pour fins de référence?

R. Oui.

Q. [40] Merci. Maintenant, Monsieur Simard, je vous réfère à votre note bio, ça ne sera pas difficile je pense, le ROEÉ-21 et je vous demande si vous l'acceptez comme élément écrit de votre témoignage?

M. CHRISTIAN SIMARD :

R. Oui.

Q. [41] Et je vous réfère également au document ROEÉ-22, le mémoire de Nature Québec, à la commission conjointe sur le projet La Romaine, est-ce que ce mémoire a été préparé sous votre supervision?

R. Oui, tout à fait.

Q. [42] Est-ce que...

Me ÉRIC FRASER :

Bien ici j'ai une petit problème, on dépose un mémoire, je veux juste faire une précision, je n'ai pas de problème à ce que si le témoin réfère à ce document dans le cadre de son témoignage sur un élément précis qu'il puisse à ce moment-là être produit en preuve, mais là j'ai un petit problème à ce qu'on demande s'il a participé et qu'on le produise en bloc en preuve.

On s'entend c'est un mémoire de trente (30) pages sur le projet de La Romaine, donc en fait c'est mes précisions. Donc je m'objecte à ce qu'il soit déposé en bloc et je demanderais à mon

confrère que s'il veut le produire en preuve, il faudra que monsieur Simard fasse une référence à ce moment-là la preuve qui émanera de ce document sera la courte référence de son témoignage à ce document-là.

Alors c'est mes représentations, je vous remercie.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Merci. Monsieur le Président, on ne veut pas alourdir ni le dossier ni le débat, mais c'est simplement monsieur Simard est le président de l'un des organismes membres du ROEÉ et le mémoire en question reflète, dans sa première partie ne porte pas spécifiquement sur La Romaine, mais reflète plutôt la vision de son organisme sur le futur des approvisionnements en énergie afin de répondre aux besoins des Québécois.

Alors c'est dans ce sens-là qu'on veut y référer et j'ai bien dit, je n'ai pas dit que tout le document de A à Z devient preuve, on voulait simplement le faire adopter comme élément de sa preuve pour fins de référence. Alors pour qu'il puisse y référer. Alors je pense qu'on s'entend très bien et bon, à ce moment-là la Régie peut décider par la suite s'ils veulent seulement

arracher certaines pages puis mettre ceux-là dans la preuve, mais je pense que c'est sous cet angle-là puis je dirais par ailleurs que même à la cour supérieure j'ai vécu la situation où on peut référer librement de A à Z à des documents qui sont produits auprès du BAP, alors j'aurais pu sortir la cote comme ils étaient produits là-bas, puis ça fait partie d'une procédure de fait, dont je vous soumets la Régie peut avoir connaissance.

En tout cas, je n'ai pas compris qu'on s'objecte, que mon confrère s'objecte qu'on procède, mais je comprends sa préoccupation. Évidemment. Alors maintenant Dr Edwards.

10 h

Q. [43] So, Dr. Edwards, I refer you to Exhibit ROEE-20 which is your summary CV which we gave an exhibit number this morning. Do you accept it as your written... a written element of your testimony here today?

A. We're referring here to the five page document?

Q. [44] No, no, just your CV.

A. Just the CV. Yes.

Q. [45] Okay. Are there any corrections you wish to bring to our attention?

A. No, that seems to be correct.

Q. [46] Okay. I also refer you, for purposes of reference only, to Exhibit ROEE-18, the excerpt from the Energy Strategy for Quebec 2006-2015, évidemment... of course it was in French in the record, but it's the same document, ROEE-19, which was Oil Week from May twenty-third (23rd), produced in our cross-examination, and exhibits which were numbered this morning C-23, 24 and 25 regarding the position of municipalities on the issue referred to in the ROEE brief of the municipal position on nuclear power. Do you accept these elements as documentary elements or evidence for reference purposes?

A. Yes, I do.

Q. [47] Okay. Now, as I mentioned you have written notes for the whole presentation, but those are not officially produced in the record, we're simply allowing them to be used by... for reference by the translator and the stenograph.

Alors, avec ça, Monsieur le président, je demanderais à madame Couturier de vous présenter sommairement les points saillants de la preuve du ROEE et ses commentaires, son analyse, ses recommandations suite à la présentation de la preuve à ce jour dans la cause.

Me EVE-LYNE COUTURIER :

R. Oui, alors je vais essayer de faire ça bref. Je vais surtout toucher des points qui ont été complétés lors des contre-interrogatoires, donc il y a eu des éléments qui ont été apportés de nouveau qui étoffent un peu notre propos.

Je vais essayer de suivre une trame, une ligne directrice qui est celle des choix de société et de l'intérêt d'Hydro-Québec de prendre en considération et de promouvoir certains choix de société.

Je vais commencer avec la question de la géothermie. Hydro-Québec encourage déjà, met déjà de l'avant la géothermie, notamment dans les programmes de développement urbain durable, et dans les programmes de développement urbain durable il y a une réflexion collective de la gestion de la consommation et de l'énergie, et on espère qu'Hydro-Québec Distribution va rester alerte quant aux modifications qui seront faites, entre autres, au sein de l'Agence, donc l'Agence qui a un statut un peu incertain depuis quelques années déjà, afin de profiter des... du potentiel en économies d'énergie que promet des mesures plus globales qui n'affectent pas nécessairement de front la

consommation d'électricité, donc non seulement des mesures qui touchent la technologie mais aussi les toits verts, les murs de végétaux et tout ça, Hydro-Québec parle déjà de faire des projets en ce sens et on espère que les projets vont se multiplier.

Quant à la géothermie plus classique, on aimerait rappeler que la géothermie ne produit pas, à proprement parler, de l'électricité mais plutôt de la température ou de la chaleur et permet, en fait, de stabiliser la température d'un immeuble et réduire conséquemment les besoins en électricité.

Donc, Hydro-Québec s'est opposée à l'idée que Hydro-Québec Distribution pourrait faire des projets de géothermie puisque, pour eux, ça s'apparente à de la production. Mais je ne suis pas certaine qu'Hydro-Québec Production serait intéressée à prendre un projet de géothermie de manière très large puisque, comme je l'ai dit tantôt, ce n'est pas précisément de l'électricité et que des projets de géothermie, si on le prend plus global, peut s'adresser à des quartiers, des collectivités et des communautés.

Il s'agit donc d'un service de proximité qui peut s'intégrer au principe même de

distribution, donc Hydro-Québec Distribution distribue de l'électricité mais pourrait aussi distribuer de la chaleur produite par de la technologie de géothermie.

10 h 4

Ça prend, on en est conscient, des infrastructures qui sont différentes, mais une étude de coûts bénéfices pourrait peut-être montrer la pertinence d'un tel programme, un programme qui permettrait de réduire la demande d'énergie, d'abord des consommateurs et qui pourrait aussi apporter un certain revenu à Hydro-Québec Distribution. On pense à Blainville, on a parlé de ça pendant le contre-interrogatoire, qui considère que le projet de géothermie qu'ils vont faire dans leur communauté dans un des quartiers va leur permettre d'avoir un revenu après quelques années quand l'infrastructure va être rentabilisée.

Il y a aussi le fait que si Hydro-Québec permet de mettre en branle un grand chantier de géothermie, le volume d'installations de géothermie permettrait de réduire les coûts et d'offrir à ce moment-là l'offre de manière plus générale, plus globale et d'avoir une meilleure pénétration de cette technologie-là.

Le deuxième sujet que j'aimerais toucher au nom du ROEÉ, c'est l'appel au public comme moyen de gestion de la demande, de déplacement de la demande. Il y a d'autres intervenants qui en ont parlé, mais je voudrais renchérir un peu. Hydro-Québec reconnaît qu'il y a un ensemble de facteurs qui expliquent la réduction des appels publics. Comme on l'a vu dans le contre-interrogatoire et même dans les preuves, il y a eu une diminution entre deux mille quatre (2004), deux mille neuf (2009) et deux mille onze (2011) du pouvoir de réduction de la puissance avec l'appel au public. Mais quand on a posé la question en contre-interrogatoire, donc dans le volume 5 page 229, monsieur Zayat nous a dit :

> R. Je pense qu'il faut aller au-delà de l'effritement. C'est un paquet de contextes. C'est les conditions climatiques, la pointe elle-même, le moment où elle survient. Je pense celui de deux mille onze (2011), bien, c'est une pointe le lundi, mais l'appel au public a eu lieu je crois le dimanche.

Donc, il y a un ensemble de facteurs qui expliquent

la réduction, mais Hydro-Québec n'est pas au courant exactement des précisions qui expliquent la diminution de l'efficacité de l'appel au public. Et ce serait très utile de connaître précisément ou avec une meilleure précision quels sont les facteurs qui ont un impact sur l'appel au public afin de pouvoir l'utiliser de manière plus efficace et peut-être de l'utiliser plus souvent.

Un peu plus loin dans le même contre-interrogatoire, monsieur Zayat ajoutait... Bien, en fait, nous, on posait comme question :

> Q. Mais qu'est-ce qui vous permet d'affirmer que vous ne pouvez pas faire cet appel-là à votre clientèle, vous l'avez étudiée cette question-là?

Et monsieur Zayat répond :

> R. On n'a pas fait d'étude sur la réceptivité de la clientèle, on n'a pas fait de sondage. On n'a pas demandé aux clients comment ils réagiraient si on les appelait vingt (20) fois dans un hiver.

Donc, Hydro-Québec exclut ce moyen comme moyen de gérer la pointe, de gérer la demande, mais n'a aucune assise pour pouvoir nous expliquer

clairement que ce n'est pas un moyen qui serait efficace, quels sont les écueils qui se trouvent avec la demande, bien l'appel au public.

Puis l'UMQ quand ils nous ont fait leur présentation de la preuve, ils nous ont démontré que, en Ontario, il existe un système qui permet de faire des appels au public de manière plus fréquente et des appels au public qui fonctionnent bien. C'est un autre système, c'est une autre manière de mettre en place l'appel au public. Ce n'est pas un appel au public qui passe strictement par les médias.

Mais quand même les clients de... bien, pas d'Hydro-Québec mais les clients ontariens sont au courant quand une pointe arrive. Ils sont au courant aussi des effets d'une pointe, de qu'est-ce qui se passe, quelles sont les mesures à prendre. Donc, cette transparence-là envers les limites du réseau et de ses conséquences semble fonctionner pour l'Ontario. Et le ROEÉ croit que c'est une avenue intéressante pour Hydro-Québec également.

La question de l'appel au public et la gestion de la consommation de cette manière-là fait référence aussi aux modifications des comportements des clients d'Hydro-Québec en général. Et, là,

j'attire votre attention, toujours dans le volume 5, cette fois-ci à une réponse à l'ACEF d'Outaouais, Michèle Labrecque à la page 138, 139 répond à une question :

> R. Mais, ce qu'on regarde aussi, c'est la possibilité de modifier les comportements des clients et la possibilité aussi de, à distance, de pouvoir contrôler les charges. Pour faire ça bien il faut avoir une technologie, un compteur qui le permet, qui permet de communiquer, une communication bi-directionnelle avec le client pour lui offrir une tarification dynamique qui pourrait l'inciter à changer son comportement ou pouvoir contrôler à distance par exemple ses électroménagers. Donc c'est l'objet de notre vigie actuellement.

Un peu plus loin en réponse à notre contre-interrogatoire, à la page 236 du même volume 5, Michèle Labrecque ajoute :

> R. Lorsqu'on veut faire des campagnes de sensibilisation, au sens large, et

on dit aux clients, aux consommateurs, ne faites jamais quelque chose ou faites toujours quelque chose, ça prend des décennies avant que les gens l'intègrent dans leur comportement, même des lois.

Exemple, ne répondez pas jamais au cellulaire au volant, attachez toujours votre ceinture de sécurité. Là si on commence à faire de campagnes de sensibilisation entre telle date et telle date, entre telle heure et telle heure le matin, la fin d'après-midi réduisez votre consommation, ça risque d'être de l'argent qu'on gaspille pour rien. Donc ça risque d'être un coup d'épée dans l'eau.

Donc c'est sûr qu'avec des mécanismes, par exemple avec une tarification qui serait dynamique qui inciterait un client qui lui-même y trouverait un avantage à changer son comportement, bien là on a plus de chances d'atteindre.

Mais c'est faux de dire qu'on a besoin

nécessairement d'attendre les compteurs intelligents pour avoir une gestion en fonction de la pointe de manière efficace. Il existe des moyens, il existe des mesures. Déjà, quand on fait un appel au public, il y a des mesures qui sont concrètes, qui sont demandées au public. Et le public répond, ne répond pas toujours de la manière qu'Hydro-Québec le voudrait, mais répond.

Donc, il y a moyen d'utiliser ce canal de communication-là qui n'est peut-être pas parfait mais qui fonctionne. Et on trouve ça un peu dommage qu'Hydro-Québec semble dire que les modifications de comportement ne peuvent passer que par, ou passent principalement par des modifications tarifaires.

On fait référence là à, par exemple, le programme de EcoWatt en Bretagne qui se trouve dans le mémoire du GRAME qui est un programme qui est quand même très... qui semble bien fonctionner. Les rapports qui sont sur leur site Internet en témoignent, et qui permettent d'informer les clients quand se trouve une pointe. Donc, les clients peuvent abonner leur téléphone intelligent ou abonner leur adresse courriel. Et lorsqu'une pointe survient, on envoie un courriel ou un

message texte, et les gens savent qu'ils doivent réduire leur consommation et ils ont, bien sûr, une liste de moyens pour réduire la consommation. Et ça fonctionne.

C'est sûr que ça demande un certain investissement en technologie pour pouvoir mettre en place le site Internet. Mais c'est un moyen qui serait réalisable à court, moyen terme bien avant la mise en place des compteurs intelligents. Parce qu'on le sait, mettre en place les compteurs intelligents et ensuite mettre en place les technologies pour gérer les électroménagers à distance, ça va prendre un certain temps.

Mettre en place un site Internet ou mettre en place une communication avec les clients pour avertir de la pointe, ça, ça peut se faire à une échelle qui est plus rapide, une échéance qui est plus rapide.

10 h 12

Pour ajouter aussi sur la Bretagne, ils ont offert des contrats avec certains clients qui ne sont pas des clients qui sont industriels à qui on demande nécessairement de réduire la production industrielle, mais qu'on demande de signer une charte pour que quand arrive une période de pointe,

ils ferment les lumières, par exemple, la nuit, réduisent la température, donc des commerces, des institutions publiques, des institutions privées aussi qui s'engagent à gérer leur consommation de manière plus fine quand ils se font avertir pour une pointe.

Le ROEÉ remarque aussi qu'Hydro-Québec encourage le remplacement de technologies énergivores par des technologies plus performantes. Le ROEÉ est bien d'accord qu'il faut une stratégie qui incite le marché à offrir des produits toujours plus environnementalement intéressants.

Il est nécessaire aussi d'offrir une stratégie pour les personnes dont les équipements sont encore fonctionnels. Par exemple, lorsqu'on parlait du « stanby power », Hydro-Québec nous a dit « oui, mais on est en train de mettre en place des programmes pour des décodeurs efficaces.

On est en train de mettre en place des stratégies pour les télévisions Energy Star. Mais, pour les personnes qui ont acheté une télévision plasma qui n'était par Energy Star avant que la technologie soit tout à fait au point, pour les gens qui ont un décodeur à la maison qui n'est pas encore efficace, il existe des moyens pour pouvoir

réduire cette consommation-là, des moyens qui sont ni technologiques ni tarifaires. C'est simplement avertir les gens de fermer leur décodeur, de fermer leur téléviseur plasma au complet et pas seulement en « standby » qui permettrait de réduire la consommation. On parle d'une consommation qui est très petite, mais quand même, quand on arrive à la pointe de l'hiver, chaque kilowatt est important.

Hydro-Québec nous a dit que ça prenait du temps et de l'argent pour changer en profondeur les comportements, mais il possède déjà l'outil HydroContact. Ils nous ont même référés à cet outil-là pour nous dire qu'ils pouvaient l'utiliser pour communiquer avec les clients. Mais, d'après ce qui est disponible sur le site Internet d'Hydro-Québec, les bulletins HydroContact de cet hiver, que ce soit novembre-décembre ou janvier-février ne font pas mention de la notion de pointe et des comportements à adopter en cette période particulière.

On mentionne plusieurs moyens de réduire la consommation en temps d'hiver, notamment mettre un minuteur sur les lumières de Noël, et caetera, mais il n'y a pas de notion de « l'hiver, vous allez consommer beaucoup d'énergie quand il va faire très

froid. Il va falloir avoir une réflexion sur quels électroménagers et quelle technologie vous allez utiliser pour répondre à vos besoins dans la journée ». Donc, ce serait un moyen très simple pour Hydro-Québec de participer à la modification des comportements.

Et pour parler de modification de comportements et de choix de société et tout ça, je vais faire référence tantôt à Christian Simard de Nature Québec qui va pouvoir élaborer sur les intérêts du ROEÉ à pousser plus loin la réflexion sur l'efficacité d'énergie.

Ça m'amène à poser la question aussi de la vigie qui a été référencée à plusieurs reprises dans les contres-interrogatoires. Donc, l'impression que nous avons eue de la vigie d'Hydro-Québec était un peu quelque chose un peu flou. On comprend la nécessité de garder une certaine flexibilité pour pouvoir garder un oeil ouvert sur les technologies qui sont en développement, les programmes qui sont en développement, mais il y a aussi un besoin de la société civile et, je crois, de la Régie également, de savoir, de comprendre, de voir venir, de pouvoir discuter des orientations qu'Hydro-Québec souhaite

prendre en fonction de l'efficacité énergétique.

Et c'est pour ça que le ROEÉ croit qu'il faudrait, qu'il serait nécessaire d'avoir une cause dédiée à l'efficacité énergétique, à la gestion de la consommation et des grandes orientations dans ce domaine-là d'Hydro-Québec d'ici ou dans un avenir relativement court - moi, je dirais dans... d'ici le prochain Plan d'approvisionnement - qui permettrait d'avoir une réflexion aussi avec le nouveau rapport qu'il va y avoir sur le potentiel technicoéconomique.

À la lumière de l'ensemble de ce que je viens de dire, il nous semble évident qu'il y a un potentiel d'efficacité énergétique à Hydro-Québec qui est beaucoup plus grand que ce qui est dans le rapport, dans la preuve du Plan d'approvisionnement.

Et on croit qu'il serait nécessaire qu'Hydro-Québec se fixe une cible plus ambitieuse pour prendre en considération tous les scénarios possibles et d'avoir un scénario moyen qui prend en considération ce potentiel d'économie d'énergie et qui permettrait à Hydro-Québec de tendre vers une cible plutôt que de toujours l'atteindre et la dépasser. Une cible pour nous c'est plus un idéal à

atteindre, donc c'est pour ça qu'on pense qu'une cible plus ambitieuse serait tout à fait adéquate et nécessaire pour Hydro-Québec.

Je vais terminer par le nucléaire que nous traitons dans un contexte d'approvisionnement. Puisque la centrale de Gentilly 2 arrive à sa fin de vie utile dans les... bien, présentement, il faut avoir une réflexion sur est-ce qu'on garde la centrale Gentilly, est-ce qu'on la renouvelle ou est-ce qu'on la démantèle.

Et selon nous, avec les déchets et les risques qu'une centrale nucléaire peut avoir, bien, nous pensons qu'Hydro-Québec Distribution n'a pas besoin... bien, enfin, je vais reprendre.

Nous pensons qu'Hydro-Québec Production n'a pas besoin d'utiliser cette centrale et nous pensons que, d'après les réponses d'Hydro-Québec Distribution, que Hydro-Québec Distribution n'a pas besoin de cette centrale-là pour arriver à ses besoins. Et d'après les réponses qui nous ont été données en contre-interrogatoire, on comprend l'importance qu'Hydro-Québec met sur le critère d'acceptabilité sociale pour ses projets, notamment en réseaux autonomes.

Donc, nous recommandons à Hydro-Québec

Distribution d'utiliser le même critère auprès du Producteur et de lui signaler que, bien, il y a certaines études à faire avant de continuer avec la centrale Gentilly 2 et que ce n'est pas nécessaire de garder cette centrale-là.

Je vais maintenant passer la parole à Gordon Edwards qui est le président du CCNR. Pardon. Je vais passer la parole à Christian Simard de Nature Québec qui va compléter sur la question des choix de société et de l'intérêt du ROEÉ dans ce domaine.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Q. [48] Un instant s'il vous plaît. Madame Couturier, j'ai juste une petite affaire à vous faire peut-être corriger pour les fins des notes sténographiques. La première fois que vous avez fait référence au contre-interrogatoire de l'ACEF de l'Outaouais de Michèle Labrecque, je pense que vous avez référé aux pages 132 à 139, mais ça aurait dû être, si je ne me trompe pas, 138 et 139. C'est bien ça?

R. Oui, c'est 138 à 139.

Q. [49] O.K. Et juste une autre question. Vous n'avez pas fait mention du solaire, est-ce que... je ne sais pas si vous voulez en traiter, par rapport à

nos recommandations à ce niveau-là.

R. Je n'ai pas traité du solaire, entre autres, parce que ça n'avait pas été... on n'en a pas parlé tant que ça dans les contres-interrogatoires. Mais, c'est certain que dans notre idée d'avoir une cause dédiée à l'efficacité énergétique et à la gestion de la consommation, ça prendrait en considération aussi les sources d'énergie alternatives, la micro production qui pourrait bénéficier à la communauté des collectivités. Et là ça prendrait en considération non seulement la géothermie, mais aussi le solaire et aussi l'éolien et d'autres programmes, d'autres technologies qui sont possibles à des échelles plus locales.

Q. [50] O.K. Merci beaucoup. Monsieur Simard.

LE PRÉSIDENT :

Maître Gertler.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Avant de passer à monsieur Simard, est-ce que je pourrais savoir combien de temps monsieur Simard prévoit pour faire sa présentation, quelle est la durée prévue de votre présentation?

M. CHRISTIAN SIMARD :

R. Une dizaine de minutes.

Q. [51] Une dizaine de minutes.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Et il va y avoir un autre dix (10) minutes de monsieur... le docteur Edwards également, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT :

Madame la Sténographe, êtes-vous prête pour une pause? Je pense que, oui, hein!

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Ça parle vite. O.K.

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va suspendre l'audience jusqu'à onze heures moins vingt (10 h 40). Merci.

SUSPENSION

10 h 49

LE PRÉSIDENT :

Écoutez, on a un petit problème dans notre fonctionnement.

(Discussion hors dossier)

LE PRÉSIDENT :

On n'a pas le choix, je pense qu'il va falloir suspendre l'audience jusqu'à demain pour poursuivre l'écoute de votre preuve, donc on se reprendrait demain matin. Et comme on vous avait déjà annoncé

de prévoir vendredi matin pour poursuivre l'audience. Donc, demain matin neuf heures (9 h 00).

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Monsieur le Président, juste pour notre gouverne, c'est peut-être difficile à prévoir. Est-ce que ça veut dire que toutes les plaidoiries risquent d'être déplacées vendredi?

LE PRÉSIDENT :

Vendredi.

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Ça ne commencera pas demain!

LE PRÉSIDENT :

Bah! J'avoue que le feeling que j'avais, c'est que ça allait se terminer aujourd'hui et qu'on allait pouvoir procéder demain aux plaidoiries, mais on s'était gardé le vendredi, pas pour ça, pour l'horaire, donc ça devrait être demain matin neuf heures (9 h 00).

Me FRANKLIN S. GERTLER :

Merci beaucoup. Merci.

AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

_____

Je, soussignée, ODETTE GAGNON, sténographe officielle dûment autorisée à pratiquer en français, avec la méthode sténotypie, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de la preuve en cette cause, le tout conformément à la Loi;

Et j'ai signé :

_____

ODETTE GAGNON
Sténographe officielle